

Concours d'entrée 2023

Concours interne

3^{ème} épreuve d'admissibilité

Question contemporaine

Durée : 5 heures – coefficient 4

Une épreuve consistant en une composition sur une question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société.
Un court dossier est mis à la disposition des candidats.

Cette épreuve de composition porte sur un sujet ayant trait à l'Etat, aux pouvoirs publics et à leurs rapports avec la société. Elle a pour but de mesurer la capacité des candidats à réfléchir sur le sens du service de l'Etat dans la société contemporaine et vise à apprécier l'aptitude de futurs hauts fonctionnaires à appréhender les enjeux et les finalités de l'action publique et du politique dans le gouvernement des sociétés.

Cette composition, qui n'est en aucun cas réductible à une épreuve technique, suppose des connaissances dans les domaines littéraire, philosophique, historique et des sciences humaines et sociales. Au-delà de la vérification des qualités d'argumentation et de rédaction, le candidat doit témoigner de capacités critiques et formuler un point de vue qui lui soit propre.

Le dossier, d'une longueur de dix pages au maximum, comporte trois ou quatre documents visant à permettre au candidat d'élargir sa réflexion. Sa consultation est facultative et il ne saurait donner lieu à synthèse ni limiter l'étendue du sujet.

Sujet

L'Etat doit-il s'occuper de culture ?

Dossier

N°	Documents joints	Pages
1	<p><u>Le Ministère de la Culture</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Discours prononcé par le Général de Gaulle, président de la République, à l'occasion de l'inauguration de la Maison de la Culture de Bourges (Cher), 15 mai 1965, www.elysee.fr- Lettre de Jack Lang, ministre de la Culture, à François Mitterrand, président de la République, 22 juillet 1981, Une révolution culturelle, Dits et écrits, Jack Lang, La collection Bouquins, 2021 (extraits)	1 à 3
2	<p><u>Remises en cause des politiques culturelles publiques</u></p> <ul style="list-style-type: none">- L'Etat culturel, Essai sur une religion moderne, Marc Fumaroli, Editions de Fallois Paris, 1991 (extraits)- Et si on supprimait le ministère de la Culture ?, Interview de Patrick Souillot, chef d'orchestre, fondateur de la Fabrique Opéra, France Culture, 6 avril 2017, www.radiofrance.fr (extrait)- « Fahrenheit 451 », le roman culte de Ray Bradbury, Ca peut pas faire de mal, podcast de Guillaume Gallienne, France Inter, 2 novembre 2019, www.radiofrance.fr (extrait)	4 et 5
3	<p><u>Eléments budgétaires et réglementaires</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Évolution du budget du ministère chargé de la Culture, en millions d'euros (1959-2022), <i>document établi par le jury</i>- Evolution des dépenses culturelles publiques en France de 2014 à 2019, www.observatoire-culture.net- Code du patrimoine, version au 16 mai 2023, www.legifrance.gouv.fr (extraits)	6 à 8
4	Les politiques culturelles aux États-Unis, De la culture en Amérique, Frédéric Martel, éditions Flammarion, Champs essais, 2011, (extraits)	9 et 10

Liste des sigles :

- DEPS : Département des Études, de la Prospective et des Statistiques
- DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales
- DGFIP : Direction générale des finances publiques
- DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
- EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
- LFI : Loi de finances initiale
- URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

Document 1 : Le Ministère de la Culture

- **Discours prononcé par le Général de Gaulle, président de la République, à l'occasion de l'inauguration de la Maison de la Culture de Bourges (Cher), 15 mai 1965, www.elysee.fr**

« Sous l'impression profonde des paroles que vient de prononcer André Malraux, qui est un des hommes depuis tous les temps qui est le plus qualifié sans doute pour réunir, pour faire un ensemble de ce que sont les diverses branches de la culture, sous cette impression, je veux dire bien simplement combien je me félicite d'être venu constater la réussite que représente cette maison. Elle a été faite, je le sais, je le vois, grâce à des initiatives autant que grâce à des volontés et grâce à des certitudes. Je les ai vues à l'échelon national, à l'échelon de la ville et aussi à l'échelon de toutes nos provinces, qui commencent, à l'exemple de cette maison, à vouloir en posséder autant.

La culture, dans notre monde moderne, ce n'est pas seulement un refuge et une consolation au milieu d'un temps qui est essentiellement mécanique, matérialiste et précipité. C'est aussi la condition de notre civilisation, parce que, si moderne qu'elle puisse être, et plus moderne encore qu'elle doive être, c'est toujours l'esprit qui la commandera. L'esprit, c'est-à-dire la pensée, le sentiment, la recherche et les contacts entre les hommes. C'est pourquoi, encore une fois, la culture domine tout. Elle est la condition sine que non de notre civilisation d'aujourd'hui, comme elle le fut des civilisations qui ont précédé celle-là.

Et je me félicite encore une fois d'être venu parmi vous. J'en emporterai d'abord au point de vue général le sentiment d'une création et l'évidence d'une innovation, par conséquent quelque chose d'émouvant et d'encourageant en particulier.

Bien entendu, j'ai retiré aussi quelques conclusions pratiques sur ce qu'il y a lieu que l'État continue de faire pour la culture française en général et pour cette maison de la Culture en particulier. Nous devons en créer d'autres. Un certain nombre était prévu par le IV^e Plan, d'autres le seront par notre V^e Plan. Il faut faire aussi, sans doute, un centre national de diffusion culturelle, pour que tout ce dont nous disposons puisse se répandre et être connu par le plus grand nombre d'hommes et de femmes de chez nous. Il faudra aussi un centre de formation de nos animateurs de plus en plus complet et de plus en plus efficace. Et cela, je suis convaincu que le ministre d'État chargé des Affaires culturelles est l'homme le plus qualifié pour le faire, comme j'ai dit tout à l'heure qu'il était le plus qualifié pour comprendre, pour vouloir et pour faire connaître ce qui est l'esprit humain.

Je vous remercie. »

- **Lettre de Jack Lang, ministre de la Culture, à François Mitterrand, président de la République le 22 juillet 1981, Une révolution culturelle, Dits et écrits, Jack Lang, La collection Bouquins, 2021 (extraits)**

« Cher Président,

Puis-je un instant vous arracher aux lourdes préoccupations qui sont les vôtres et évoquer à nouveau le 1 % pour la Culture ?

Modeste par ses implications financières, le 1 % aura un effet politique puissant.

1) Le 1 % représente un effort budgétaire relativement modeste.

Vous avez souvent rappelé ce mot de Malraux à propos du budget de la Culture : « 3 sous multipliés par 2, cela ne fait jamais que 6 sous ! ». En application du 1 %, le budget de la Culture passerait de

3 milliards en 1981 à 7 milliards en 1982, soit 4 milliards d'augmentation. Il faut savoir que sur ces 4 milliards d'augmentation, 2 milliards serviraient à faire face aux seules obligations héritées du passé : d'une part la nécessaire mise à flot des institutions établies (musées, théâtres, opéra, musique...), ou au financement des opérations lourdes irréversiblement engagées par l'ancien régime (Orsay, Beaubourg, Bérjart à Chaillot...).

Seuls les 2 autres milliards représenteraient les mesures réellement nouvelles du nouveau gouvernement. Or 2 milliards, c'est l'équivalent de la construction du seul centre Beaubourg. Est-ce trop demander à l'État que de faire bénéficier l'ensemble du pays d'une dépense équivalente à l'édification du centre Pompidou ?

2 milliards, c'est aussi l'équivalent de 130 km d'autoroute, c'est moins de 3 % de notre réseau autoroutier !

Une comparaison s'impose à l'évidence entre le gain politique des deux types de dépenses. Là une fabuleuse effervescence nationale, ici – pour les 130 km d'autoroute – une simple satisfaction locale : une bande de terre bitumée !

2) Le 1 % aura un effet politique démultiplicateur.

D'abord le 1 % figurera au rang des grands gestes accomplis par le nouveau président de la République. Il aura valeur de symbole. Il s'inscrira dans l'histoire de la République au même titre que les congés payés ou les quarante heures en 1936. Il sera salué comme un acte historique qui témoignera avec éclat de la volonté de renouveau. La mesure déchaînera un immense enthousiasme et suscitera un solide et durable mouvement d'opinion en notre faveur.

Soyons un instant trivial. Dans beaucoup de ministères, l'argent public se dépense sans que l'effet politique soit immédiatement identifiable. A la Culture, l'argent public dépensé rayonne, brille et propage longtemps ses vertus. Que reste-t-il de la présidence Pompidou si ce n'est le centre Beaubourg dont le rayonnement a fini par faire oublier la construction de la voie express ?

Quatre milliards de plus pour la Culture : ce sont des millions d'enfants français bénéficiant enfin du droit à l'apprentissage d'un art ; ce sont des milliers d'artistes dans le pays enfin aidés qui seront demain les porte-voix du socialisme ; ce sont des milliers de communes participant pleinement au mouvement de la vie et de la création ; ce seront aussi des centaines d'entreprises privées qui par contagion retrouveront le chemin du mécénat.

Je n'évoquerai pas ici l'effet économique d'une telle mesure : création de nombreux emplois, participation à l'équilibre de la balance des paiements par l'exportation de produits culturels de qualité (films, disques, livres, cassettes...).

Puis-je en conclusion rappeler l'ampleur de la tâche culturelle à accomplir ? Elle est à la mesure de l'immensité du désert à féconder.

Comparons par exemple la carte musicale de la France et la carte musicale de la République fédérale :

Pas une ville moyenne d'Allemagne qui n'abrite tout à la fois un opéra, un orchestre philharmonique, un ensemble choral, une école de musique supérieure, des écoles de musique multiples ouvertes à tous les enfants. En France, en revanche, seules 9 régions sur 22 disposent d'un orchestre philharmonique ! Que dire de la pauvreté des opéras de région et de l'absence d'une vraie formation musicale pour les petits comme pour les grands. Un siècle après la naissance de l'école obligatoire, le Parlement devrait voter une loi Jules Ferry de l'éducation artistique !

Ce qui est vrai pour la musique l'est bien davantage pour les autres secteurs : notre patrimoine national en déshérence ; nos musées abandonnés trop souvent à la poussière ; nos églises de village pillées ; la formation aux arts plastiques cédée à des institutions privées ; les maisons de la culture au bord de la faillite...

Je voudrais ajouter un dernier argument. Vous souhaitez à juste titre que votre présidence soit marquée par des réalisations nationales de référence : tel serait le cas pour le « Beaubourg de la musique ». Or on ne pourra faire admettre par l'opinion ces réalisations d'envergure – le plus souvent placées à Paris – si parallèlement chaque province de France ne bénéficie pas d'un effort semblable.

Quelle déception en revanche et surtout quelle colère chez nos plus fidèles supporters, si le 1 % n'entrait pas en vigueur. Il faudrait alors se préparer à une vive contestation.

Pardonnez-moi de vous avoir pris un peu de temps. J'espère vous avoir convaincu.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération ».

Document 2 : Remises en cause des politiques culturelles publiques

- **L'État culturel, Essai sur une religion moderne, Marc Fumaroli, Editions de Fallois Paris, 1991 (extraits)**

[...] « L'Ancien Régime a légué à l'État républicain une tradition de mécénat artistique ; la Révolution, soucieuse de réparer son propre vandalisme, lui a légué une tradition de sauvegarde du patrimoine. L'État culturel tire ses titres de noblesse de ces deux traditions, qui en effet sont exemplaires, et relèvent exemplairement de l'éthique propre au service public. Les volitions confuses et changeantes qui s'emmêlent dans le programme « culturel » ont compromis la finalité propre aux Musées, aux Monuments historiques, et maintenant à la Bibliothèque nationale. Ces établissements patrimoniaux ont été ou vont être plongés dans le marché, la publicité, le tourisme. Au lieu d'encourager par voie fiscale le mécénat privé à créer des fondations durables, des Instituts de hautes études, des chaires d'enseignement, on a d'autorité orienté ses ressources dans une multitude de « sponsorisations » éphémères qui ne se distinguent guère de la publicité pure et simple. A la limite, l'État culturel devrait reconnaître sa propre obsolescence dans les innombrables « spots » publicitaires qui allient Verdi et la poudre à rincer, Victor Hugo et les machines à laver, et qui mettent à la disposition de tous, en effet, des « chefs d'œuvre de l'humanité ». La Culture tend à n'être plus que l'enseigne officielle du tourisme, des loisirs, du shopping.

Cela fait double emploi. Chaque chose en son ordre. L'État culturel entretient la confusion là où la tâche de l'État, au-dessus du marché, devrait être d'établir des règles, des limites, de la clarté. Une partie des préoccupations du ministère de la Culture relève en réalité du ministère du Tourisme et du Temps libre. En revanche, un ministère du Patrimoine devrait collaborer étroitement avec celui de l'Éducation nationale. Des émissions de télévision éducative et de qualité pourraient naître de cette collaboration. Délivrées de la tyrannie des sciences sociales, de nouvelles humanités, associant l'histoire de l'art, de la littérature et de la philosophie, dissociant du discours idéologique l'étude des textes et des œuvres, doivent trouver et trouveront leur place dans l'éducation, aux côtés de l'histoire de la musique et du théâtre. L'Administration actuelle de la Culture, édifiée sur la haine des Académies, fonctionne en réalité comme une caricature d'Académie de la Renaissance, et de son culte des neuf Muses. On y trouve en effet tous les arts, étouffés par une prétention bureaucratique à la créativité. Mais c'est une Académie tronquée, où l'on ne cultive, sinon sous le nom abstrait de Lecture, ni les Lettres, ni l'Histoire, ni la Philosophie. C'est le dernier endroit où toutes les Muses pourraient former un chœur, et chanter avec leur mère, la Mémoire. Mais cette caricature d'Académie tient lieu de ce dont la France démocratique a besoin, et qui ne saurait se reformer que dans l'Université, pour se répandre ensuite dans l'école. C'est alors que les Musées, les Monuments historiques, les Bibliothèques, voire les Théâtres publics retrouveraient un sens et une fertilité qu'ils ont été incités à perdre pour se plier aux impératifs de la publicité et du rabattage touristique. Une politique de l'esprit est un tout : elle embrasse d'un seul tenant l'Éducation nationale et ce qu'il est convenu d'appeler Culture, mais qu'il vaut mieux ramener à la dénomination modeste de Patrimoine. L'État, service public, ne peut pas tout. Il l'a trop cru. Mais il peut beaucoup, et il le pourra d'autant mieux qu'il saura réapprendre la modestie, et laisser les savants, les artistes, le public prendre le pas, là où lui-même n'y entend guère, sur sa volonté de puissance étouffante déguisée en bienveillance universelle.

La démocratie, lorsqu'elle se réduit à la « société de consommation », l'État démocratique, lorsqu'il se borne à une gestion de la consommation « économique et culturelle », perdent leur âme, comme on disait encore naguère : en tout cas, le respect. En choisissant la Culture, en renonçant à l'idée d'Université que s'était faite la IIIe République, en ne lui cherchant pas un substitut digne, adapté aux circonstances nouvelles, l'État français sous la Ve République a laissé insensiblement se corrompre la démocratie. Une réforme s'impose. Il est grand temps. Ce n'est pas le marché qu'il faut réformer, mais la politique. Elle consiste à privilégier clairement l'éducation, l'étude, la science : à l'Université, dans les Musées, dans la conservation et l'accroissement du patrimoine ». [...]

- **Et si on supprimait le ministère de la Culture ?, Interview de Patrick Souillot, chef d'orchestre, fondateur de la Fabrique Opéra, France Culture, 6 avril 2017, www.radiofrance.fr (extrait)**

« Je suis pour la suppression du ministère de la Culture. Eh oui, on arrive dans un système qui est pire que celui de l'URSS ! C'est-à-dire qu'il y a une poignée de personnes dans un ministère qui décide de ce qui est culturel et de ce qui ne l'est pas. Par exemple, moi, je n'ai jamais réussi à être reçu à la DRAC Rhône-Alpes. Et tout est comme ça ! Alors qu'il y ait un ministère du Patrimoine, oui. Un ministère de la Culture ? Foutez la paix à ceux qui font la culture, qui ont envie de culture, je vous promets qu'ils vont s'organiser pour la transmettre et pour la faire vivre. On n'a pas besoin de mecs dans des bureaux qui décident de qui va faire quoi, qui a des subventions et toi tu es le fils de machin, et donc tu es protégé, etc. C'est de la science-fiction ce que je vois au quotidien ! Avec les budgets en France, on devrait avoir une vie culturelle mille fois supérieure à l'Allemagne ! Et on voit bien que l'Allemagne fait mille fois mieux, parce qu'il y a une véritable éducation, il y a une préoccupation, c'est intégré dans la vie. Oui, il faut faire de l'éducation artistique une priorité. Pendant des années et des années, et ça continue, les grosses structures ont reçu de l'argent pour faire ce travail qu'elles n'ont pas fait, et c'est pour ça qu'on fait notre petit truc dans notre coin ».

- **« Fahrenheit 451 », le roman culte de Ray Bradbury, Ça peut pas faire de mal, podcast de Guillaume Gallienne, France Inter, 2 novembre 2019, www.radiofrance.fr (extraits)**

[...] « Ce n'est pas un rêve, mais un cauchemar éveillé, que je vous invite à vivre ce soir, en plongeant dans l'univers inquiétant d'un chef d'œuvre de la science-fiction : *Fahrenheit 451*, de l'écrivain américain Ray Bradbury.

Publié en 1953, le roman est adapté au cinéma par François Truffaut en 1966, avec Julia Kristie et Oscar Werner. C'est alors son cinquième film, et le premier en couleurs. « *J'adore le feu. Je pense que c'est pour cela que j'ai adoré le livre, et que j'ai voulu la couleur* », note le réalisateur, dans son journal de tournage.

Le sujet, en effet, est brûlant : 451 degrés Fahrenheit, c'est la température à laquelle le papier s'enflamme, soit l'équivalent de 230 degrés Celsius.

Dans un futur proche, un gouvernement interdit les livres, et les brûle. Toute activité culturelle, artistique, est considérée comme dangereuse, nuisible au bien-être individuel et à l'ordre social. Mais s'agit-il seulement d'une projection dans l'avenir ?

Écrit vingt ans après les autodafés nazis, le roman ne nous met-il pas en garde contre le passé qui peut ressurgir ?

Dans une interview, Ray Bradbury affirmait à ce propos : « La science-fiction n'est pas irréaliste, la science-fiction est une description de la réalité ».

Ouvrons ce livre-brûlot, qui n'a jamais été aussi lucide, tant sur la place des écrans dans nos vies, que sur le vide intérieur des êtres. Une leçon de courage, qui dit l'urgence de lire et de penser, contre la censure, une leçon d'humilité, aussi, pour sauver les livres de l'oubli...

Ouvrons la première page du roman et laissons-nous subjugué par le spectacle. Le héros, Guy Montag, est pompier à la fameuse brigade 451, celle qui intervient sur dénonciation pour brûler les maisons où se trouvent encore de dangereuses armes : des bibliothèques clandestines. Sûr de son bon droit, Montag apparaît dans la toute-puissance de ses fonctions ». [...]

Fahrenheit 451, de Ray Bradbury, est publié en 1953 aux États-Unis chez Ballantine books ; il est traduit et publié en France en 1955 chez Denoël.

Document 3 : Éléments budgétaires et réglementaires

- Évolution du budget du ministère chargé de la Culture, en millions d'euros (1959-2022), document établi par le jury

1959 : 27	1972 : 129	1985 : 1306	1998 : 2309	2010 : 4227***
1960 : 34	1973 : 164	1986 : 1467	1999 : 2395	2011 : 4261
1961 : 39	1974 : 203	1987 : 1371	2000 : 2452	2012 : 4121
1962 : 41	1975 : 222	1988 : 1345	2001 : 2549	2013 : 3723
1963 : 46	1976 : 245	1989 : 1518	2002 : 2610	2014 : 3515
1964 : 51	1977 : 285	1990 : 1598	2003 : 2497	2015 : 3428
1965 : 52	1978 : 340	1991 : 1845	2004 : 2639	2016 : 3434
1966 : 55	1979 : 361	1992 : 1975	2005 : 2805**	2017 : 3447
1967 : 70	1980 : 405	1993 : 2107	2006 : 2947	2018 : 3453
1968 : 83	1981 : 454	1994 : 2059	2007 : 2839	2019 : 3473
1969 : 93	1982 : 914	1995 : 2067	2008 : 2915	2020 : 3526
1970 : 89	1983 : 1066	1996 : 2368*	2009 : 2941	2021 : 3682
1971 : 102	1984 : 1227	1997 : 2306	2010 : 3079	2022 : 3946

* 1996 : intégration de l'architecture dans les compétences du ministère chargé de la culture

** Nouveau périmètre : Mission Culture et programme recherche culturelle et culture scientifique de la mission Recherche et enseignement supérieur.

*** Mission Culture et mission médias, livre et industries culturelles, et programme Recherche culturelle et culture scientifique de la mission Recherche et Enseignement supérieur. **Le budget de l'année 2010 a été recalculé en prenant en compte le changement de périmètre.**

Sources : pour les années 1959-2016 : Françoise Benhamou, *L'économie de la culture*, Paris, La découverte, 2017, p.96 ; pour les données 2017-2022 : www.culture.gouv.fr

- **Evolution des dépenses culturelles publiques en France de 2014 à 2019,**
www.observatoire-culture.net

Évolution des dépenses culturelles publiques en France					
En millions d'euros constants 2018					
	2014	2016	2017	2018	2019**
Villes de plus de 3500 hab.	6109	5412	5414	5426	5742
EPCI comportant au moins une ville de plus de 3500 hab.	1811	1812	1880	1952	2070
Départements*	1441	1269	1178	1128	1214
Régions	799	733	710	738	794
Total collectivités	10160	9226	9182	9244	9830
Budget du ministère la Culture (LFI)	3702	3587	3673	3604	3690
Crédits du budget général et budgets annexes des autres ministères (LFI)	3885	4101	4350	4276	4299

Sources : DGCL, DGFIP, ministère de la Culture/DEPS

* Les dépenses des départements sont redressées pour tenir compte de l'hétérogénéité des pratiques comptables, notamment pour la ventilation des dépenses en personnel.

** Les chiffres de 2019 ne tiennent pas compte de la consolidation entre les différentes collectivités territoriales.

NB : Les crédits des budgets culturels annexes des collectivités territoriales ne sont pas intégrés ; pour mémoire, ils représentent 713 millions d'euros en 2019.

- **Code du patrimoine, version au 16 mai 2023, www.legifrance.gouv.fr (extraits)**

Art. L 111-2 : L'exportation temporaire ou définitive hors du territoire douanier des biens culturels, autres que les trésors nationaux, qui présentent un intérêt historique, artistique ou archéologique et entrent dans l'une des catégories définies par décret en Conseil d'État est subordonnée à l'obtention d'un certificat délivré par l'autorité administrative. [...]

Art. L 123-1 : L'État peut exercer, sur toute vente publique ou vente de gré à gré de biens culturels réalisée dans les conditions prévues par l'article L. 321-9 du code de commerce, un droit de préemption par l'effet duquel il se trouve subrogé à l'adjudicataire ou à l'acheteur. [...]

Art. L 131-2 : Les documents imprimés, graphiques, photographiques, sonores, audiovisuels, multimédias, quel que soit leur procédé technique de production, d'édition ou de diffusion, font l'objet d'un dépôt obligatoire, dénommé dépôt légal, dès lors qu'ils sont mis à la disposition d'un public. [...]

Art. L 621-1 : Les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins de l'autorité administrative. [...]

Art. R 212-2 : Le service interministériel des archives de France de la direction générale des patrimoines et de l'architecture assure le contrôle scientifique et technique sur les archives des services et établissements publics de l'État ainsi que des autres personnes morales de droit public, des organismes de droit privé chargés de la gestion d'un service public ou d'une mission de service public, et sur les

minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels. Il assure également le contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives appartenant aux collectivités territoriales, à leurs établissements publics et à leurs groupements (...). Ces attributions s'exercent sur les archives courantes, intermédiaires et définitives. [...]

Art. R 212-3 : Le contrôle scientifique et technique exercé par le service interministériel des archives de France de la direction générale des patrimoines et de l'architecture porte sur les conditions de gestion, de collecte, de sélection et d'élimination ainsi que sur le traitement, le classement, la conservation et la communication des archives. Il est destiné à assurer la sécurité des documents, le respect de l'unité des fonds et de leur structure organique, la qualité scientifique et technique des instruments de recherche, la compatibilité des systèmes de traitement et la mise en valeur du patrimoine archivistique.

Art. D 451-15 : Les ministres chargés de la culture et de la recherche fixent par arrêté conjoint les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire et du registre des dépôts, ainsi que les principes généraux de numérotation, d'identification, de marquage et de récolement des biens des musées de France.

Art. R 522-1 : Le préfet de région édicte les prescriptions archéologiques, délivre l'autorisation de fouilles et désigne le responsable scientifique de toute opération d'archéologie préventive. Il recueille l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique. [...]

Art. R 523-60 : Les opérations d'archéologie préventive sont exécutées sous le contrôle scientifique et technique des services de l'État chargés de l'archéologie. [...]

Le responsable scientifique mentionné à l'article R.523-22 informe par écrit les services de l'État chargés de l'archéologie de l'évolution de l'opération dans les conditions déterminées par ces derniers. Les observations des services de l'État chargés de l'archéologie formulées à l'issue des visites de contrôle ou réunions de chantier sont communiquées par écrit à l'opérateur et au responsable scientifique, ainsi que, dans le cas des fouilles, à l'aménageur. L'aménageur, l'opérateur et le responsable scientifique de l'opération assurent, chacun pour ce qui le concerne, la mise en œuvre effective des observations des services de l'État chargés de l'archéologie.

Art. R 621-5 : Le ministre statue, après avoir recueilli l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, sur la proposition du préfet de région ainsi que sur toute proposition de classement [d'un immeuble au titre des monuments historiques] dont il prend l'initiative. Il informe la Commission, avant qu'elle ne rende son avis, de l'avis du propriétaire ou de l'affectataire domanial sur la proposition de classement. Le ministre ne peut prendre une décision de classement qu'au vu d'un dossier comportant l'accord du propriétaire sur cette mesure. [...]

Document 4 : Les politiques culturelles aux États-Unis, De la culture en Amérique, Frédéric Martel, éditions Flammarion, Champs essais, 2011, (extraits)

[...] « Il n'y a pas de ministère de la Culture aux États-Unis, mais il existe un système culturel. Original et complexe, décentralisé et déséquilibré, dynamique et irrationnel, pluraliste et atomisé, avec des atouts considérables et des effets pervers multiples, ce système est le produit d'une histoire nationale, d'un territoire immense et d'une immigration de tous pays et de toutes cultures. A ce titre, il recèle en lui un monde de contradictions. [...].

Le rôle du gouvernement dans le secteur de la culture a été reformulé plusieurs fois aux États-Unis au cours du XX^e siècle : historiquement illégitime et inexistant, l'État fédéral est intervenu soudainement et fortement, pour la première fois, après la crise de 1929, durant le New Deal¹ de Roosevelt, dans une logique moins artistique que sociale, afin de donner du travail aux ouvriers créateurs. Durant la guerre froide, ce rôle a changé, la culture devenant un outil de propagande contre l'Union soviétique. Ces deux logiques, sociale et politique, se combinent durant les années les plus chaudes de la guerre froide, sous Kennedy et Johnson, avec l'agrégation du soutien à l'excellence artistique, et débouchent sur la création d'une agence culturelle fédérale en 1965, le National Endowment for the Arts (NEA)². Le rôle de l'État est une nouvelle fois reformulé sous Richard Nixon avec la décentralisation, le passage du budget fédéral aux États, aux villes, et la structuration d'agences culturelles à tous les niveaux politiques sur l'ensemble du territoire américain. Sous Jimmy Carter, les arts deviennent l'affaire non plus de la politique culturelle mais de la politique "urbaine" puisqu'il est désormais prioritaire d'aider la communauté noire à affirmer son identité et d'utiliser la culture pour tenter d'apaiser les émeutes raciales. En réaction, l'administration Reagan critique le multiculturalisme, estimant que le rôle du gouvernement n'est pas de s'occuper de l'art ni a fortiori de la culture des minorités, et le gouvernement se lance dans une grande dérégulation qui affecte considérablement le paysage artistique, notamment avec la concentration des industries culturelles et des médias. Au tournant des années 1990, sous la présidence de George Bush père, les "culture wars"³ font du NEA, agence pourtant microscopique, un théâtre de bataille nationale et provoquent sa chute. Les objections violentes qui surgissent n'ont pas trait seulement au caractère pornographique de certaines œuvres subventionnées, mais au principe même de subventions culturelles directes par le gouvernement fédéral. L'agence est partiellement démantelée, ses personnels limogés et son budget fortement amputé et redistribué aux États. (...). Depuis, le NEA végète et les agences des États et des villes ont été à leur tour, surtout depuis 2000, victimes des coupes budgétaires drastiques. Lentement bâtie et brutalement démantelée, l'intervention culturelle publique américaine, fédérale et directe, passe du minuscule à l'invisible. [...]

Il faut d'ailleurs rappeler que le NEA et les agences culturelles locales ont été, même à leur âge d'or, très éloignés des ministères de la Culture européens : les arguments qui ont permis de les créer différaient presque toujours de ceux qui légitiment l'intervention de l'État dans ce secteur en Europe, et tout particulièrement en France. Le modèle du NEA et ses programmes furent calqués sur ceux de la philanthropie, des fondations et du secteur non marchand, plutôt qu'imaginés comme une véritable politique d'État. De plus, ces agences culturelles ont mis en place des mécanismes de répartition équitable des ressources par État, par ville ou même par nombre d'habitants, qui attestent d'un égalitarisme poussé à l'extrême. (...) C'est l'idée d'une norme culturelle définie au niveau fédéral, une autorité unique en matière artistique, qui a été rejetée : l'idée d'une politique fondée sur une idéologie de la culture définie par l'État et qui s'approprierait sa définition et son sens général n'a pas sa place aux États-Unis. Contrairement à l'Europe où une logique d'excellence prime souvent sur une répartition démocratique des subventions, ce principe d'égalité appliqué à la culture, géographiquement ou ethniquement, faisait l'originalité du NEA et devint bientôt son talon d'Achille. Aux États-Unis, il était impossible pour une agence d'État d'aider seulement les grandes villes, la "high culture"⁴ et l'élite

protestante de la côte Est – sauf à prendre le risque de se faire décimer au Congrès ; mais si elle devait répartir équitablement ses subventions, elle se condamnerait également, faute de moyens et de critères de sélection. La chute du NEA confirme l'immense difficulté à définir ce que doit être la "culture", et à la financer par de l'argent public, dans une démocratie populiste comme les États-Unis.

Du reste, ce n'est pas seulement une politique fédérale centralisée qu'il n'a pas été possible de mettre en œuvre aux États-Unis : les agences artistiques des États et des villes n'ont pas mieux réussi que le NEA. Les gouverneurs et les maires n'ont guère plus de pouvoir : ils ne peuvent ni orienter la politique culturelle, ni nommer le moindre directeur de musée ou d'orchestre dans leurs propres villes. La culture n'existe pas plus sur l'agenda politique du président américain que sur ceux des gouverneurs et des maires. [...]

Mais si personne ne dicte la norme culturelle ni ne subventionne l'art de son choix, il ne faut pas en déduire qu'il n'y a pas de culture ou qu'il y aurait, en Amérique, un mépris pour la culture. Il ne faut même pas en conclure qu'il n'y a pas d'"action culturelle". »

¹ Nouvelle donne

² Fonds national pour les arts

³ Guerres culturelles

⁴ Culture savante et élitiste